



Internationale Kommission zum Schutz des Rheins
Commission Internationale pour la Protection du Rhin
Internationale Commissie ter Bescherming van de Rijn

Évaluation et évolution de la qualité de l'eau de 2021 à 2023

Résumé directif

La qualité de l'eau du Rhin et de ses affluents est surveillée en permanence dans le cadre du contrôle de surveillance aux stations d'analyse internationales. Le présent rapport couvre les années d'analyse 2021, 2022 et 2023. Même si les normes de l'UE sont respectées pour de nombreuses substances nuisibles, comme c'est le cas des métaux par exemple, la **quantité de polluants** dans le Rhin et ses affluents **reste très importante**. On note donc certes depuis longtemps une **régression** des concentrations de **la plupart des substances**, mais certaines autres continuent à être critiques pour l'état écologique ou chimique des eaux ou la qualité de l'eau potable.

La CIPR investit donc des efforts de grande ampleur au niveau international (par ex. activités de réduction des micropolluants avec recommandations de mesures) pour réduire les apports. Il revient aux États du bassin du Rhin de mettre en œuvre les **mesures au niveau national**.

Les **mesures des États** contribuent déjà fortement à protéger les biocénoses dans le Rhin et à garantir la production d'eau potable. Le [plan de gestion de 2021](#) coordonné au niveau du district hydrographique international du Rhin décrit dans son chapitre 7.1.2 les mesures que les États du bassin du Rhin appliquent concrètement pour continuer à améliorer la qualité de l'eau du Rhin.

Dans le cadre des travaux de mise au point du prochain Plan de gestion 2027, qui démarreront au printemps 2025 dans le cadre de la CIPR, l'accent doit être placé plus fortement sur ce champ d'action, également pour atteindre les objectifs du programme [Rhin 2040](#) » de la CIPR. Ce programme, qui a été adopté en Conférence ministérielle sur le Rhin de 2020 à Amsterdam, émet entre autres l'objectif de réduire globalement d'**au moins 30 % les apports de micropolluants** dans les cours d'eau **d'ici 2040** par rapport à la période 2016–2018. Des efforts importants sont donc à investir pour relever ce défi.

Pour pouvoir vérifier à intervalles réguliers la réduction de ces apports, un monitoring et un système d'évaluation ont été mis au point et publiés en 2022 sous forme de [rapport CIPR n° 287](#) pour trois secteurs d'émissions : Systèmes urbains de collecte et de traitement des eaux usées, Industrie/PME et Agriculture. Le premier rapport intermédiaire, qui couvrira les années 2016 à 2022 (et en partie 2023), doit être rendu public en 2025.

Par ailleurs, un **programme d'analyse chimique Rhin (PACR) remanié** sera mis en place à partir de 2027 pour la période 2027-2032 avec une liste de substances Rhin actualisée. Le PACR intégrera les évolutions récentes des substances détectées dans le Rhin. On y trouvera également des enseignements tirés de l'analyse non ciblée, une nouvelle méthode développée depuis 2021 par les États de la CIPR dans le cadre d'un projet spécial s'étendant de la Suisse jusqu'aux Pays-Bas.